

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 17 MARS 2023

### N° 2023-016

L'an deux mil VINGT TROIS, le DIX SEPT du mois de MARS, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTHIER-DARCET, Conseillère Municipale.

#### Date de Convocation :

11/03/2023

Etaient présents : Messieurs Olivier de CONIHOUT, Francis LEGROUT, Philippe BOSQUET, Jean-François DEROIDE, Christophe TIRARD, Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Brigitte GAUTHIER-DARCET

#### Date d'Affichage :

11/03/2023

#### Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Absents excusés : Messieurs Philippe HERITIER, David PETITON

#### Pouvoirs :

- Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT

- Monsieur David PETITON à Monsieur Christophe TIRARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

### **OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes aux Associations, à savoir :

Coopérative Ecole Primaire	650 €
Coopérative Ecole Maternelle	650 €
Collège	200 €
Association RPI	200 €
Club Caprimont	300 €
Bibliothèque Intercommunale	300 €
Anciens Combattants	150 €
Sauvegarde de l'église	200 €
Fondation du Patrimoine	100 €
Association Marakana	650 €
Association Cap d'Ailly	650 €

L'enveloppe totale prévue pour l'article des subventions est de 7 000 €.

Une subvention exceptionnelle de 315 € a également été accordée à l'école primaire par délibération en date du 14 octobre 2022 pour les cours d'escrime.

L'association Marakana a sollicité une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, valident la proposition d'attribution de 1 000 € à titre exceptionnel.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Le Maire

Olivier de CONIHOUT

Véronique DEPREUX,  
1er adjointe

